



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **VOLPAN**

Design code : A11093B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Maag, Syngenta Agro AG  
Rudolf – Maag – Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Schweiz

Téléphone : +41 44 855 88 77

Téléfax : +41 44 855 87 01

E-Mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq.	Catégorie 3	H226
Eye Dam.	Catégorie 1	H318
Aquatic Chronic	Catégorie 2	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
R 10	Inflammable.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



EXTRÊMEMENT  
INFLAMMABLE



CORROSIF



DANGEREUX POUR LE  
MILIEU AQUATIQUE

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire: EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation industrielle d'élimination des déchets par combustion

### 2.3 Autres dangers

: Le mélange ne remplit pas les critères REACH pour une classification en tant que PBT ou vPvB



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregis- trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
MCPB	CAS-Nr.: 94-81-5 EG-Nr.: 202-365-3 Index-Nr.: 607-053-00-4	N, R 50/53	Aquatic chronic 1, H410	ca. 3%
Isopropanol	CAS-Nr.: 67-63-0 EG-Nr.: 200-611-7 Index-Nr.: 603-117-00-0 REACH-Nr. : 01-2119457558-xxxx	F, R 11 Xi, R 36 R 67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	ca.10%
Nonylphenolpolyglykolether	CAS-Nr.: 9016-45-9	Xn, R 22, R 41 N, R 51/53	Acut Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	ca. 8%
Eau	CAS-Nr.: 7732-18-5 EG-Nr.: 231-791-2	-	-	reste

#### 3.3 Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Retirer les vêtements contaminés
- Inhalation : Apporter la personne concernée à l'air frais
- Contact avec la peau : Laver aussitôt avec beaucoup d'eau et du savon, enduire ensuite avec de la crème pour mains.  
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin
- Contact avec les yeux : Immédiatement rincer à fond avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières durant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un ophtalmologue
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin
- Protection de l'intervenant : Éviter tout contact avec le produit

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucuns symptômes ou effets spécifiques connus



## **VOLPAN**

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Conseil médical : Traitement symptomatique

---

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

: Eau pulvérisée, mousse, CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction

#### **5.1.2 Agents d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité**

: Fort jet d'eau concentré

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

: Les gaz suivants peuvent être dégagés en cas d'incendie: monoxyde et dioxyde de carbone, divers produits organiques de décomposition et des oxydes d'azote.  
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent pas être exclues

### **5.3 Conseils aux pompiers**

: Tenir prêts et porter des appareils de protection respiratoires

### **5.4 informations supplémentaires**

: Aucune

---

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

: Assurer une bonne aération. Tenir à l'écart les personnes non concernées. Porter votre équipement de protection personnel (voir alinéa 8).

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

: Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le milieu aquatique ou le sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non inflammable et le mettre dans un conteneur étiqueté et



## **VOLPAN**

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

hermétiquement refermable. Éliminer conformément aux  
réglementations.  
Matériau absorbant approprié: absorbant pour produits chimiques.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

: Texte

## **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

: Observer les règles générales s'appliquant à la manipulation de toute  
substance chimique. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la  
formation d'aérosol. Ne pas respirer l'aérosol. Prévoir une bonne  
aération ou aspiration.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

: Conserver dans les conteneurs d'origine hermétiquement fermés et  
placés dans un endroit sec, frais, bien aéré, à l'abri du rayonnement  
solaire et de l'humidité. Éviter le contact avec les acides et les bases.  
Conserver à l'écart des denrées alimentaires, boissons et fourrages.  
Tenir hors de portée des enfants.

#### **7.2.2 Matériaux d'emballage**

: Matériaux appropriés: conteneurs en matière synthétique, acier, acier  
inoxydable

#### **7.2.5 Autres informations sur les conditions de stockage**

: Température de stockage : 5 à 35 °C  
Classe de stockage (VCI): 3A (liquides inflammables)

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Produit enregistré pour la protection des plantes. Pour un usage correct  
et sûr de ce produit, veuillez lire les conditions d'autorisation sur  
l'étiquette du produit.



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres à contrôler

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
Isopropanol	500 mg/m <sup>3</sup>	AGW	TRGS 900

Les recommandations suivantes relatives au contrôle de l'exposition et à la protection individuelle concernent la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1 Mesures organisationnelles pour empêcher l'exposition

Mesures organisationnelles : Observer les règles usuelles s'appliquant à la manipulation de tout produit chimique. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés ou contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Mesure obligatoire d'hygiène avant une pause ou à la fin du travail: se laver les mains avec de l'eau et du savon

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. S'abstenir de fumer et éviter la formation d'étincelles et les flammes ouvertes

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection personnelle n'est normalement requis. En cas d'aération insuffisante, de nuisances olfactives ou de formation d'aérosol, de brouillards ou de fumée, porter un appareil respiratoire muni d'un filtre de type A suivant la norme DIN EN 141.

Protection des mains : Matériau des gants : caoutchouc nitrile (Dermatril)  
Épaisseur: 0,35 mm.  
Temps de résistance à la pénétration : > 8 h

Protection des yeux : Lunettes de protection fermées

Protection corporelle : Tenue de travail, à retirer en cas de contamination.

##### 8.2.2 Exposition environnementale

: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement

##### 8.2.3 Limitation et surveillance de l'exposition des utilisateurs

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Observer les mesures usuelles de précaution s'appliquant à la manipulation de produits



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

chimiques. S'abstenir de fumer et éviter la formation d'étincelles et les flammes ouvertes

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique / Forme	: liquide	
Couleur	: vert	
Odeur	: spiritueux	
Seuil olfactif	: pas déterminé	
pH	: 8 - 9 (direct, 20 °C)	Méthode: CIPAC MT 75.2
Point/intervalle de fusion	: ne s'applique pas	
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C	
Point d'éclair	: 43 °C	Méthode: (Pensky-Martens c.c.)
Taux d'évaporation	: donnée non disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible	
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible	
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible	
Pression de vapeur	: donnée non disponible	
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible	
Densité	: env. 1,003 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	OECD 109
Solubilité dans l'eau	: complètement miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau	: pas déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible	
Décomposition thermique	: donnée non disponible	
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible	
:		
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible	
Propriétés explosives	: donnée non disponible	
:		
Propriétés oxydantes	: improbable	
Peroxydes	: le produit ou mélange pas classé comme peroxyde organique	

#### 9.2 Autres données

Aucune

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

: Stable en conditions normales

#### 10.2 Stabilité chimique

: Stable dans les conditions de stockage prescrites. Substance à éviter: l'oxygène.



## **VOLPAN**

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

: Pas de réactions dangereuses quand le produit est stocké et manipulé selon les prescriptions.

### **10.4 Conditions à éviter**

: Ne pas exposer à la chaleur et au rayonnement solaire direct.

### **10.5 Matières incompatibles**

: Stocker uniquement dans le conteneur d'origine

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

: Produits de décomposition en cas d'incendie et de dégradation chimique ou thermique: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 Rat: > 5000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales substance active : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité substance active : Pas d'information disponible.

Tératogénicité substance active : Pas d'information disponible.





## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

Toxicité pour la  
reproduction  
substance active : Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles -  
exposition répétée  
substance active : Pas d'information disponible.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : 100 mg/L, (truite arc-en-ciel / 96 h).

Toxicité pour les  
invertébrés aquatiques : Pas d'information disponible.

Toxicité pour les plantes  
aquatiques : Pas d'information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau : Pas d'information disponible.

Stabilité dans le sol : Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

: Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Le mélange ne remplit pas les conditions REACH pour un classement  
comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

: Pas d'information disponible.



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux réglementations locales, p. ex. apporter à une usine d'incinération des déchets. Ne pas éliminer ensemble avec les ordures ménagères.

#### 13.2 EAK / AVV code de déchet

: 020105 Déchets de produits chimiques à usage agricole  
070499 Déchets non spécifiés ailleurs provenant de la fabrication, du conditionnement, de la vente et de l'utilisation de produits phytosanitaires organiques, de produits pour la protection du bois et autres biocides.


Ces numéros de codes de déchets sont des recommandations. Il est possible que d'autres numéros soient attribués sur la base d'autres utilisations spéciales du produit.

#### 13.3. Emballage

: Les emballages usagés doivent être vidés aussi complètement que possible et éliminés de la même façon que le produit qu'ils contiennent.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU : UN 1993  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient 10% d'isopropanol)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :   
Classe : 3 ; LIQUIDES INFLAMMABLES  
Étiquette : 3  
14.4 Groupe d'emballage : III  
14.5 Dangers pour l'environnement : Oui  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU : UN 1993  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (contient 10% d'isopropanol)

## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**



Classe : 3 ; LIQUIDES INFLAMMABLES  
Étiquette : 3

**14.4 Groupe d'emballage** : III

**14.5 Dangers pour l'environnement** : Oui

**Transport aérien (IATA-DGR)**

**14.1 Numéro ONU** : UN 1993

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : Flammable liquids, n.o.s. (contient 10% d'isopropanol)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**



Classe : 3 ; LIQUIDES INFLAMMABLES  
Étiquette : 3

**14.4 Groupe d'emballage** : III

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Voir paragraphe 6 à 8

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

: Ne s'applique pas.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règles de l'UE:

Étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008. (CLP)

Voir le paragraphe 2.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

: Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Information supplémentaire**

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

R11	: Facilement inflammable.
R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R25	: Toxique en cas d'ingestion.
R36	: Irritant pour les yeux.
R37	: Irritant pour les voies respiratoires.
R41	: Risque de lésions oculaires graves.
R67	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R48/22	: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.

Légende:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BlmSchV : Ordonnance sur l'application de la loi fédérale sur la pollution

CAS : Chemical Abstracts Service

Norme DIN : de l'Institut Allemand de normalisation



## VOLPAN

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 04.04.2016

Date d'impression: 04.04.2016

CE : Concentration efficace  
CE : Communauté européenne  
EN : Norme européenne  
IATA-DGR : Règlement sur les marchandises dangereuses Association du transport aérien international  
IBC Code : recueil international de codes pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en gros  
OACI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale  
Code IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses  
Norme ISO : International Standards Organisation  
IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
log K<sub>ow</sub> : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau  
MARPOL : Convention sur la pollution maritime = Convention pour la prévention de la pollution maritime  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique  
PBT : Persistant, avec potentiel de bioaccumulation, toxique  
RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses  
TRGS : règles techniques pour les substances dangereuses  
ONU : Organisation des Nations Unies des Nations Unies  
COV Composés organiques volatils (VOC)  
vPvB : substance très persistante et avec un potentiel de bioaccumulation très élevé  
VwVwS : prescription administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK Classe de pollution de l'eau